



Demande de remboursement pour auto ecole

Par **nissomar**, le **23/10/2009** à **11:17**

Bonjour, j'ai inscrit mon enfant en janvier 2009 dans une auto école mais, hélas trop loin de son lieu de travail ce qui fait qu'elle ne peut s'y déplacer facilement, or je voulais transférer son dossier près de chez moi, mais dans ce cas je perds tout ce que j'ai déjà versé.(700€) Elle n'a fait que 2 ou 3 cours de code et n'a jamais été présentée à l'examen. je l'ai mise juste en séance de code dans l'auto école près de chez moi, hier, et j'ai repayé en plus de l'autre inscription, juste pour 6 mois de leçons 200 €. Y a t'il une manière de récupérer une partie en sachant que dans le contrat il ne peut y avoir de remboursement que si il y a éloignement de plus de 30km et si la personne perturbe les cours et se fait renvoyer. Merci d'avance pour vos réponses.